



Vide Grenier
BULLETIN D'INSCRIPTION
NON PROFESSIONNEL
Lapeyrade - Losse 40240

À retourner avant le 31 Août 2026, par mail (lacabane.losse@gmail.com) ou par courrier (Melle Joussemet Amélia, 2 route de Gabarret, 40240 LOSSE)

Je souhaite participer comme exposant au Vide Grenier en extérieur de Lapeyrade organisé

Par La Cabane le Samedi 12 Septembre 2026 de 10 h à 17 h –
2 route de Gabarret – 40240 LOSSE

Nom :
Prénom:.....
Adresse :CP Ville :
Téléphone : Mail :
N° carte d'identité :
Délivré le : par :

Vous attesté ne vendre que des objets personnels et usagés(Article L 310-2 du code du commerce)

Vous attesté ne pas avoir déjà participé à plus de 2 autres manifestation de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9du code pénal)

Réserve ML (2ml minimum) x 2€ le ml = €
Un table (environ 2m) 5€ = €
Total = €

Accès électrique Oui Non

Nous ne fournissons pas de rallonges électriques

Il est INTERDIT d'utiliser des objets à forte consommation bouilloir, chauffage appoint, cafetière...

Pièces jointes à fournir :

- **Bulletin d'inscription daté et signé**
- **Copie carte d'identité**
- **Coupon du règlement intérieur daté et signé**
- **Règlement de l'inscription CB ou Chèque à l'ordre de Joussemet Amélia**

Seul les dossiers complets seront validés



 2 route de Gabarret, 40240 Losse

 07.88.60.36.26

 lacabane.losse@gmail.com

 Facebook : La Cabane



Vide Grenier

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lapeygrade - Losse 40240

À retourner avant le 31 Août 2026, par mail (lacabane.losse@gmail.com) ou par courrier (Melle Joussemet Amélia, 2 route de Gabarret, 40240 LOSSE)

Article 1 - Descriptif de la manifestation

La cabane organise son premier Vide grenier de fin d'été le Samedi 12 Septembre, accueillant le public de 10h à 17h. L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30 jusqu'à 9h. Un parking en face du site est mis à disposition pour les stationner. Aucun départ ne sera accepté avant 16h30.

Article 2 - Tarification et règlement

Les frais d'installation sont à 2€ le mètre linéaire avec un minimum de 2 mètre obligatoire. Le règlement doit se faire à la réservation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Nous nous réservons le droit d'annuler la manifestation en fonction des conditions climatiques le vide grenier étant en extérieur.

Il est demandé aux fumeurs de prendre leur responsabilité concernant les mégots, étant en extérieur proche d'un bois nous vous demandons la plus grande prudence. Des cendriers seront mis à disposition.

Article 3 - Respect du règlement intérieur

L'utilisation personnelle d'objet électrique à forte consommation (bouilloire, chauffage d'appoint, soufflant, cafetière,...) sans accord avec l'organisateur est INTERDIT.

La courtoisie entre exposants/organisateur/visiteurs est de rigueur.

Article 4 - Droit à l'image

En participant à cette manifestation, l'exposant donne son accord à ce que son image et son stand soient diffusés sur tout support média (réseaux sociaux, site, ...), dans le cas inverse un écrit devra être annexé et signé avec le bulletin d'inscription.

Article 5 - Responsabilité de l'exposant

Chaque exposant est responsable de son stand durant l'exposition et de tout dommage pouvant survenir de son fait et devra par conséquent souscrire une assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (responsabilité civile, vol, perte d'exploitation, incendie...) et fera son affaire personnelle de tout dommage. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés aux matériels, aux objets exposés.

L'exposant s'installera à l'endroit déterminé par La Cabane et respectera l'alignement général des stands.

L'exposant est tenu de se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de salubrité et d'affichage des prix, mais également en matière de consignes sanitaires en vigueur à la date de l'évènement. Il doit également se conformer aux règles du droit fiscal auxquelles ils sont assujettis.

L'exposant devra présenter un stand propre et décoré sur le thème de l'évènement

Article 6 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se charge de la répartition des emplacements ainsi que la possibilité de limiter le nombre d'exposants par spécialité, de sélectionner des exposants correspondants au thème et de limiter la vente de certains produits.

En cas de force majeure, rendant impossible la réalisation de l'évènement (intempéries), les sommes versées par les exposants seront remboursées sans autre indemnité. Un retard d'ouverture et/ou une fermeture anticipée ne pourront en aucun cas, donner lieu à remboursement ou indemnité.

L'organisateur fait respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à un exposant ayant enfreint ce règlement, ou pour toute raison de trouble à l'ordre public, sans qu'aucun remboursement ou indemnité ne soit accordé. L'organisateur pourra également refuser la participation de ces exposants aux futurs marchés à thème.

 2 route de Gabarret, 40240 Losse

 07.88.60.36.26

 lacabane.losse@gmail.com

 Facebook : La Cabane

Je soussigné

Entreprise/Association

Certifie avoir bien pris connaissance du présent règlement du Vide grenier organisé par La Cabane du Samedi 12 Septembre. M'engage à respecter le présent règlement.

Fait à

Le

Signature précédé de la mention lu et approuvé